

21 déc 2007 -10:59

Conseil des ministres du 21 décembre 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 21 décembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 21 décembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

21 déc 2007 -10:59

Appartient à [Conseil des ministres du 21 décembre 2007](#)

Politique des grandes villes

Avenants aux contrats de ville pluriannuels conclus avec les villes de Bruxelles et Gand

Avenants aux contrats de ville pluriannuels conclus avec les villes de Bruxelles et Gand

Le Conseil des ministres a approuvé les avenants aux contrats de ville pluriannuels 2005-2007 conclus avec les villes de Bruxelles et Gand, dans le cadre de la Politique des grandes villes du gouvernement fédéral.

Il s'agit d'avenants à caractère technique qui consistent en des glissements de moyens entre initiatives sans changer les priorités d'action reprises dans les directives, dans le but de rationaliser au maximum l'utilisation des moyens mobilisés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

21 déc 2007 -10:59

Appartient à [Conseil des ministres du 21 décembre 2007](#)

La Poste

Nomination de l'administrateur délégué de La Poste

Nomination de l'administrateur délégué de La Poste

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de l'administrateur délégué de la société anonyme de droit public La Poste.

Le projet prolonge le mandat d'administrateur délégué de M. Johnny Thijs, pour un terme renouvelable de six ans, à partir du 7 janvier 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

21 déc 2007 -10:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 décembre 2007

Enregistrement des entrepreneurs

Règlement de l'enregistrement des entrepreneurs - deuxième lecture

Règlement de l'enregistrement des entrepreneurs - deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal réglant l'enregistrement des entrepreneurs. Le projet stipule les conditions auxquelles l'entrepreneur doit répondre pour pouvoir être enregistré. Il précise également comment il/elle doit s'y prendre et le devoir de communication qui lui incombe. Le projet aborde également les missions de la commission d'enregistrement et la manière dont cette commission peut procéder à la radiation de l'enregistrement.

Un troisième volet concerne l'affectation ou la récupération des montants versés dans le cadre des impôts sur les revenus et des montants versés à la sécurité sociale. Le projet prévoit par ailleurs la possibilité d'obtenir une réduction de l'amende pour le non-paiement des impôts. Enfin, le projet aborde le devoir de communication de travaux à l'Office national de sécurité sociale.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant exécution des articles 400, 401, 403, 404 et 406 du Code des impôts sur les revenus 1992 et de l'article 30bis de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

21 déc 2007 -10:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 décembre 2007

Coperfin 2007 - Phase D

Attribution de marchés dans le cadre du Plan de modernisation des Finances Coperfin 2007

Attribution de marchés dans le cadre du Plan de modernisation des Finances Coperfin 2007

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé l'attribution de marchés pour des projets qui ont été introduits dans le Plan de modernisation Coperfin.

Il s'agit des marchés suivants :

- CRM - relations multi-canal qui consiste en :
 - l'implémentation d'une solution globale couvrant les besoins du SPF en matière d'outils permettant de développer ses prestations de service multi-canaux,
 - la préparation et la coordination de l'implémentation d'un accueil pilote dans la tour des Finances rénovée.
- MASP - multi-annual strategic plan qui consiste en la réalisation de l'e-government au sein de l'Administration des Douanes et Accises.

Les projets Coperfin concernent principalement l'implémentation de nouveaux logiciels, la sécurisation de l'infrastructure ICT ainsi que la modernisation et la rationalisation du réseau du SPF Finances. Ils sont décrits dans la rubrique ICT et plans informatiques du site www.minfin.fgov.be.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre
des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

21 déc 2007 -10:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 décembre 2007

Régie des bâtiments

Diverses mesures prises dans le cadre des travaux d'aménagement aux bâtiments WTC 2 et WTC 3

Diverses mesures prises dans le cadre des travaux d'aménagement aux bâtiments WTC 2 et WTC 3

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé une série de mesures dans le cadre des travaux d'aménagement aux bâtiments WTC 2 et WTC 3, pour le regroupement fonctionnel des services publics fédéraux dans la région bruxelloise :

- financement des travaux d'aménagement dans le WTC 2 et WTC 3 à charge des occupants, grâce à l'emprunt que la Régie des bâtiments conclurera pour les travaux qu'elle prend à charge,
- passation d'une procédure négociée sans publicité pour les études et l'exécution de travaux d'aménagement au WTC 3 à charge de la Régie,
- augmentation du loyer du WTC 3 au plus tard le 26 décembre 2009, suite à l'exécution des travaux à charge du bailleur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

21 déc 2007 -10:59

Appartient à [Conseil des ministres du 21 décembre 2007](#)

Agence fédérale de contrôle nucléaire

Prolongation de la disposition transitoire pour le contrôle nucléaire par des organismes agréés

Prolongation de la disposition transitoire pour le contrôle nucléaire par des organismes agréés

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a décidé de prolonger de 3 mois le régime transitoire pour l'exécution de certaines missions de contrôle nucléaire par des organismes agréés, à compter du 1er janvier 2008.

Ce régime transitoire est prévu à l'article 52bis de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, en ce qui concerne l'exécution des missions visées à l'article 28, 2e alinéa de la loi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe